Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 2 décembre 2024

Convocation du 26/11/2024

Nombre de conseillers en service: 13

Conseillers présents: 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

Absents: Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Magalie MARTIN et Olivier

CHARRIER,

Bon pour pouvoir : Néant.

<u>DCM 2024-42 PROGRAMME DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE </u>L'ECOLE

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le programme proposé par le bureau CRESCENDO dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école comme suit (annexe 1 et annexe 2 en pièces jointes) :

- Programme tome 1 : programme général et fonctionnel,
- Programme tome 2 : programme technique détaillé.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à 6 voix pour et 3 abstentions de valider le programme proposé.

Pour copie certifiée conforme, la BREILLE-LES-PINS, le 3/12/2024

Le Maire,

Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur, le 3/12/2024 Et de la mise en ligne le 3/12/2024

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20241202-DCM2024-42-DE Date de télétransmission : 03/12/2024 Date de réception préfecture : 03/12/2024